

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2021 – 18 h 00

Date de la convocation : 14 décembre 2021

Présents : BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Xavier, DEFOUR Michèle, DESMARTIN Marguerite, GAUMARD Thierry, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, VAZ Elisabeth.

Absents excusés : BERTRAND Alain, GAUMARD Benjamin, GUILLERMIER Patricia, VIALETTE Paulette.

Pouvoirs : BERTRAND Alain et VIALETTE Paulette à RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, GAUMARD Benjamin à GAUMARD Thierry, GUILLERMIER Patricia à BALANDRAU Gilberte.

Public : Néant.

Secrétaire de séance : DEFOUR Michèle.

Ordre du jour :

◆ TRAVAUX

- ◆ Attribution marché pour les travaux sur les réseaux eau et assainissement ;

◆ QUESTIONS DIVERSES



M. le Maire demande aux membres du Conseil s'ils l'autorisent à ajouter une délibération à l'ordre du jour.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, accorde l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour à l'unanimité.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2021.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2021 à l'unanimité.

◆ TRAVAUX

Attribution du marché pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

La délibération est ajournée. Des négociations ont été lancées avec les 3 entreprises ayant candidaté.

◆ VOIRIE

Déneigement des voiries communales

M. le Maire rappelle la délibération 2021-42 du 21 octobre 2021.

Il demande aux conseillers de revoir la rémunération horaire à la hausse au vu de la conjoncture actuelle et notamment du prix du carburant.

M. le Maire propose d'augmenter de 10€ de l'heure et d'obtenir une rémunération à 65€ de l'heure.

M. le Maire rappelle qu'une convention annuelle et nominative précisant les conditions et les tarifs de son intervention pour le déneigement sera établie.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte que le taux de rémunération de l'agriculteur s'élève à 65€ de l'heure.

- autorise le Maire à établir et à signer une convention annuelle et nominative pour fixer les conditions de son intervention.

◆ QUESTIONS DIVERSES

Pylône 4G : M. le Maire indique qu'il devrait être fonctionnel au 31 décembre 2021.

Vœux 2022 : M. le Maire rappelle la date des vœux ; le 15 janvier 2022 à 11h. Il précise qu'au 21/12/2021, cela est encore possible mais qu'ils pourront être annulés si la situation sanitaire ne permet plus leurs maintiens dans les jours à venir. Mme VAZ propose que chacun prépare un sujet à évoquer ce jour-là.

Elections : M. le Maire donne les dates des élections prévues en 2022 :

- Présidentielles les 10 et 24 avril 2022.
- Législatives les 12 et 19 juin 2022.

Cahier de libre expression : M. le Maire donne lecture des mots écrits depuis le dernier Conseil.



Le Maire lève le Conseil à 19h30 et indique que la date du prochain conseil sera communiquée ultérieurement.

Le Maire,
Xavier BALANDRAU

Affiché le 29 décembre 2021

